



LE MOT DU PRESIDENT



Pour 2004, nous souhaitons à tous une année pleine de joie, de passion, de bonheur, de travail, de santé et de solidarité.

Paul ZAGLIA et Emilie DOUCET

L'Alsace et Moselle et son Code civil Local

Un petit peu d'histoire pour mieux comprendre l'origine du Code civil Local

- **843** : partage de l'immense Empire d'Occident de Charlemagne entre ses trois petits-fils, par le célèbre **traité de Verdun** : Charles-le-Chauve acquiert la Francie occidentale (la future France), Louis-le-Germanique prend possession de la Francie orientale (la future Germanie) et Lothaire obtient, entre les deux, une bande de territoires allant de la mer du Nord à l'Italie (la future Lotharingie).

- **962** : fondation du Saint Empire romain germanique qui durera jusqu'en 1806. Après la disparition de l'éphémère Lotharingie, **l'Alsace** est intégrée dans ce vaste et puissant Empire s'étendant, à son apogée, de la mer Baltique à l'Adriatique et de la Lorraine à la Bohême.

- Les traités de paix de **Westphalie (24 octobre 1648)** et de **Nimègue (1679)** intègrent définitivement **l'Alsace** au royaume de France de Louis XIV. À l'exception de la **ville libre impériale de Strasbourg**, véritable république patricienne qui ne se « ralliera » à la France qu'en 1681, et de la **République calviniste de Mulhouse** qui ne sera « réunie » à la France qu'en 1798.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, l'Alsace n'est pas le dernier territoire à être intégré par la France dans les limites territoriales actuelles. Ainsi, le Roussillon l'est en 1659, la Flandre et la Franche-Comté en 1678, la Corse en 1768, le Comtat Venaissin en 1791, le Comté de Montbéliard en 1792, le Comté de Nice et la Savoie en 1860 et enfin la région de Tende (près de la frontière italienne) en 1947.

- **Les Trois évêchés (Metz, Toul et Verdun)** ont été placés sous la protection Royale française en **1552** et furent transformés en possession française après le traité de Westphalie de 1648. En **1766**, le **duché de Lorraine** hérité par Louis XV, Roi de France, après la mort de Stanislas Leszcynski, duc de Lorraine et par ailleurs beau-père du roi, **forme, avec les Trois évêchés, la Lorraine.**

Jusqu'en 1790, l'Alsace et la Lorraine sont dotées d'un régime particulier douanier : « **provinces à l'instar de l'étranger effectif** ». La barrière douanière commerciale pour l'Alsace est fixée sur la crête des Vosges et non au Rhin, et pour la Lorraine, sur la limite de la Champagne pour ne pas gêner les relations économiques, financières et commerciales avec la Suisse, les Etats du Saint-Empire romain germanique... Ce privilège fiscal sera supprimé en 1790.

1790 : départementalisation ; les 35 provinces de l'Ancien Régime royal disparaissent au profit des départements (83 en tout). Ainsi la Lorraine est remplacée par quatre départements, à savoir : La **Meurthe**, la **Meuse**, la **Moselle** et les **Vosges**. L'Alsace est remplacée par deux départements : Le **Haut-Rhin** (comprenant Belfort) et le **Bas-Rhin**.

En 1793, plusieurs communes protestantes de Lorraine, situées entre Sarrebourg et Sarreguemines, ont demandé leur rattachement au département du Bas-Rhin. Ce rattachement donnera désormais à l'Alsace cet aspect géographique bien particulier, plus connu sous l'expression d'**Alsace bossue**.

- **19 juillet 1870** : **Napoléon III**, Empereur des Français, déclare la guerre imprudemment au royaume de Prusse. Après la capitulation de la place forte de Sedan (2 septembre 1870), Napoléon III est déchu et la République est proclamée à Paris. Le gouvernement de défense nationale décide de continuer la guerre. Metz capitule le 27 octobre 1870. Paris, encerclé, capitule le 28 janvier 1871. Le nouveau pouvoir de la République se voit contraint de solliciter l'armistice. Celui-ci est signé à **Versailles le 28 janvier 1871**. **La France, par le traité de paix de Francfort du 10 mai 1871**, cède au nouvel Empire Allemand toute l'Alsace (sauf Belfort) et une partie importante de la Lorraine (les régions du Nord-est de langue germanique, la place forte de Metz, une frange du bassin minier, les arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins, du département de la Meurthe et des deux cantons du département des Vosges : Saales et Schirmeck).

Origine du droit local d'Alsace-Lorraine : les territoires annexés d'Alsace et de Lorraine connaissent désormais un destin commun et deviennent légalement le 9 juin 1871, le «Reichsland Elsass-Lothringen» (Terre d'Empire). La loi d'Empire du 9 juin 1871 et la loi d'Empire du 30 décembre 1871 mettent l'Alsace et la Lorraine sous l'administration directe de l'Empereur et du Chancelier. En 1874, un processus vers un « Etat d'Alsace-Lorraine » est mis en place. Dès lors, la législation fédérale de l'Empire allemand fut progressivement applicable. La législation sociale étatique est très en avance par rapport aux autres pays d'Europe (protection sociale, retraite, revenu minimum d'existence, Hygiène publique, de plus l'esprit mutualiste, coopératif et associatif était très développé). Le 1er janvier 1900, le nouveau code civil allemand (le B.G.B.) entre en vigueur en même temps dans tout l'Empire allemand. De cette époque (1871-1918), datent en grande partie les textes législatifs et réglementaires qui forment encore aujourd'hui le **droit local d'Alsace-Lorraine dont les articles 21 à 79 sont toujours applicables de nos jours.**

- Le 3 août 1914, la France déclare la guerre à l'empire Allemand dans le cadre de l'alliance franco-russe. L'Armistice du 11 novembre 1918 arrive. Par le traité international de paix signé à Versailles le 28 juin 1919, « L'Alsace-Lorraine » est réintégrée au sein de la République Française. L'article 51 dudit traité stipule notamment que « les territoires cédés à l'Allemagne sont réintégrés dans la souveraineté française à dater du 11 novembre 1918. Très vite, une question se pose : « faut-il abroger totalement et immédiatement toute la législation provenant essentiellement de cette période de 1871 à 1918 pendant que l'Alsace et une partie de la Lorraine étaient allemandes ».

Des débats passionnés vont opposer pendant près de 6 années partisans et adversaires du maintien de la législation particulière à l'Alsace-Lorraine. Finalement, les travaux aboutissent aux votes des deux lois du 1er juin 1924 : l'une dans le domaine civil, et l'autre dans le domaine commercial. Celles-ci règlèrent le problème par le maintien d'une partie de la législation locale dans des domaines bien précis (comme le droit des associations ou le régime du concordat).

- (Période 39-45) - **L'armistice du 22 juin 1940** : bien qu'aucune clause de la convention d'armistice ne prévoit de statut particulier pour l'Alsace et la Moselle, celles-ci sont intégrées purement et simplement au III^{ème} Reich hitlérien. **La capitulation du III^{ème} Reich hitlérien à Reims le 7 mai 1945 et à Berlin le 8 mai 1945** marque la fin de la seconde guerre mondiale. **Les Haut-Rhinois, Bas-Rhinois et les Mosellans redeviennent citoyens français à part entière.**

Toute la législation hitlérienne mise en vigueur entre 1940 et 1945 est évidemment supprimée en bloc. Par contre, le droit local alsacien-lorrain reste maintenu en vigueur.

Paul ZAGLIA

STAGE DE L'ORCHESTRE DES JEUNES

Le stage de l'orchestre des jeunes de l'Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français s'est déroulé du 30 octobre au 2 novembre 2003 à Saint-Dié-des-Vosges.

Cet orchestre réunit des jeunes de 11 à 22 ans issus d'harmonies UAICF de l'Est.

Les harmonies de Romilly-sur-Seine (HCFR), Chalindrey, Vesoul, Charleville-Mézières, Epernay, Novion-sur-Meuse et Fave et Bruche étaient représentées par 63 musiciens dans divers pupitres, trompettes, clarinettes, flûtes, cors, saxophones, percussions diverses

Un concert a clôturé ce stage dans l'espace Georges SADOUL de Saint-Dié-des-Vosges.

Pascal LABI
Vice-président du Comité

Le site de Saint-Dié correspond à la demande de ce genre de stage de par sa structure et le paysage merveilleux des Vosges.

De plus, nous pouvons dire que ce concert était de très grande qualité musicale.

André BILLOT
Secrétaire du Comité

Extrait du journal local de Saint-Dié-des-Vosges au sujet du concert ayant eu lieu le 1er novembre 2003 :

Plaisir des yeux autant que des oreilles, l'orchestre jeunes a offert un spectacle éclatant,



Concert donné le 1^{er} novembre 2003 à l'Espace Sadoul



Répétitions au Relais Cap de France de la Bolle



Des CD de l'Orchestre des Jeunes sont disponibles au bureau du Comité EST, ils sont au prix de 10 €. Il suffit d'en faire la demande. Proposez les lors des manifestations UAICF, cet argent servira exclusivement au fonctionnement de cet ensemble.

1ère EXPOSITION INTERREGIONALE EST DE PEINTURE A METZ DU 7 AU 11 NOVEMBRE 2003 45ème salon des cheminots lorrains

Le Comité EST de l'UAICF a organisé avec succès son premier salon interrégional en gare de Metz du 7 au 11 novembre 2003 en présence de Paul ZAGLIA, Président du Comité EST, des différents présidents d'associations artistiques du Comité EST, du représentant de la ville de Metz, de Roger GOERGEN, Président de la SACL, de Marie-José CORAL, Vice-présidente et organisatrice du salon, des membres du Comité et de nombreuses personnalités venues honorer de leur présence cette manifestation.

C'est ainsi que le 45e salon des artistes cheminots lorrains était étoffé, cette année, d'une participation interrégionale qui a rassemblé une douzaine d'artistes alsaciens, cinq parisiens, dix en provenance de la Haute-Marne et cinquante et un lorrains.



Marie-Odile PHILIPS
Médaille de Bronze 2003



Plus de mille visiteurs ont poussé les lourdes portes du salon Charlemagne pour admirer les 184 œuvres exposées.

Le salon placé sous le haut patronage d'Alain DECLERCQ, Directeur Régional de la SNCF à Metz et sous le parrainage Frédéric LAURENT, artiste peintre messin a distribué de nombreux prix (sous le regard intéressé du jury parisien de l'UAICF qui a également invité plusieurs artistes à participer aux expositions nationales qui auront lieu à Tarbes et à Paris en 2004).



Martine MILLON



Concert de la Société des Mandolinistes de Yutz

Cette manifestation était également placée sous le signe de la générosité. Quatre artistes ont fait don d'un de leurs tableaux mis en tombola au bénéfice de « NOEL DE JOIE ». Avant le tirage au sort, les murs de la gare ont résonné des mandolines de l'Orchestre de l'UAICF de Yutz composé de quarante musiciens, de chœurs et de solistes jouant admirablement un répertoire classique en parfaite harmonie avec la qualité remarquable de l'exposition.

Mille euros ont pu être récoltés et seront reversés intégralement à l'œuvre « NOEL DE JOIE ».



Tirage au sort
le 11 novembre 2003

Marie-José CORAL
Vice-présidente de la SACL

HYMNE A LA VIE ASSOCIATIVE !

Les multiples bienfaits de la vie associative :

- L'association est à la fois une école de la démocratie, de la participation et de la responsabilité. Elle est ainsi une irremplaçable école de formation du citoyen.
- L'association est le lieu privilégié d'échange et de dialogue. Elle facilite le brassage des associations en créant un lien social. Elle favorise l'apprentissage de la convivialité, de la tolérance, de la compréhension et de la fraternité. Elle représente un puissant facteur d'intégration dans la cité.
- Elle permet de se rendre utile à la collectivité en général et à son prochain en particulier. Elle encourage l'esprit de solidarité, le bénévolat et le volontariat.
- L'association est un excellent remède contre la solitude, l'oisiveté et le désœuvrement.

Les autres avantages de la structure associative :

Tout d'abord, le cadre associatif constitue le creuset dans lequel se fondent et se forment les énergies et les idées. Il se prête à une extraordinaire liberté d'entreprendre et encourage, ainsi, l'esprit d'initiative et de création.

Ensuite, il y est bien connu que les associations expriment souvent des besoins nouveaux non couverts par l'économie de marché ou mal pris en compte par les pouvoirs publics. Du reste, dans bien des domaines, l'association est l'interlocuteur et le partenaire privilégié des pouvoirs publics.

Enfin, les associations sont souvent un lieu d'innovation et d'expérimentation sociale irremplaçable dans une société démocratique qui veut aller de l'avant.

Et, sans nul doute, à l'aube du 21^{ème} siècle et du 3^{ème} millénaire, les associations resteront les véritables pionniers de la société conviviale de demain...

LES PROCHAINS EVENEMENTS

Le 14 février 2004 à 15 h 00 et à 20 h 30

Festival Interrégional de Variétés - Espace Culturel Pierre Godbillon à Magenta

Le 27 mars 2004

Concours National de Photographie à Clermont-Ferrand

Les 16 et 17 avril 2004

Championnat de Scrabble à Chambéry

Les 24 et 25 avril 2004

Stage informatique musical à Paris

Entrée Gratuite

L'Association pour la Défense et la Découverte du Patrimoine Ferroviaire Lorrain propose un nouveau concours pour l'année 2004 sur le sujet suivant :

« *Relatez, par rapport au milieu ferroviaire, tout évènement ou situation que vous avez connu ou subi.* »

Toute personne intéressée par le milieu ferroviaire peut y participer.

Pour tout renseignement, contacter :

➤ I'ADPFL : 03 87 64 67 98

CALENDRIER

DES TACHES ADMINISTRATIVES

☞ **15 JANVIER 2004 :**

Retour des demandes de Crédit Matériel pour l'année 2004

☞ **31 JANVIER 2004 :**

Retour des rapports annuels pour l'exercice 2003

☞ **28 FEVRIER 2004 :**

Retour des demandes « libre parcours » pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

☞ **30 AVRIL 2004 :**

Païement des cotisations pour l'année 2004

☞ **1^{er} SEPTEMBRE 2004 :**

Retour des demandes de distinctions civiles

☞ **1^{er} OCTOBRE 2004 :**

Retour des demandes de distinctions UAICF

☞ **1^{er} NOVEMBRE 2004 :**

Retour des factures de Crédit Matériel pour l'année 2004

IMPORTANT

IL EST IMPERATIF :

- DE RESPECTER LES DATES DE RETOUR DES FICHES D'INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS QU'ELLES SOIENT REGIONALES, NATIONALES OU INTERNATIONALES, QUE VOUS Y PARTICIPIEZ OU NON,
- DE RENOYER LES COUPONS-REPONSES CONCERNANT VOTRE PARTICIPATION AUX REUNIONS AVANT LA DATE DEMANDEE, QUE VOUS Y ASSISTIEZ OU NON,
- DE RETOURNER TOUS LES DOCUMENTS OU INFORMATIONS QUE LE COMITE POURRAIT VOUS DEMANDER DANS LES DELAIS INDIQUES

Les dates ci-dessus sont les dates-butoirs après lesquelles aucune demande n'est prise en compte.

Tous ces documents sont à retourner au Comité EST.



COMITE EST

Prochain Conseil d'Administration :

- 12 février 2004 à Paris

Assemblée Générale :

- 17 et 18 avril 2004 à Charleville-Mézières



L'Harmonie des Chemins de Fer d'Épernay sur les Champs-Élysées

Le 1er juin 2003, à l'occasion de la manifestation « Train Capitale », organisée par la SNCF, l'Harmonie des Chemins de Fer d'Épernay a défilé sur les Champs-Élysées.

Robert BAUDROIT, artiste peintre, en a réalisé un tableau (peinture ci-contre) qui a été exposé lors du 57ème concours de peinture ferroviaire.

Cet artiste expose depuis 1990 à l'UAICF et fonctionne « essentiellement au coup de coeur devant un paysage, une vue, un personnage ». Il participe à une vingtaine d'expositions professionnelles par an et organise également une exposition personnelle annuelle.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur cet artiste peintre, sur ses expositions, n'hésitez pas à contacter le Comité EST.

Micro Puce



L'association Jean-Pierre et les compères
vous propose :

LES AVENTURES DE MICRO PUCE (Spectacles pour enfants de 3 à 7 ans)

Du haut de ses 80 centimètres, Micro Puce, une marionnette animée par Valérie, racontera ses aventures.

Par moment, des chansons originales, composées et interprétées par Jean-Pierre, viendront illustrer des scènes du spectacle. L'autre compère, Jojo le clown, fera une apparition et amusera les enfants avec quelques tours de magie.

Les animations se font avec la participation active des enfants. Le spectacle se veut ludique, musical et éducatif.

Micro Puce aborde des thèmes variés tels que le respect de l'environnement, la famille, la nature, la propreté, le voyage en train.

Durée du spectacle : environ 55 minutes.

Vous voulez rencontrer Micro Puce,
n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

Association Jean-Pierre et les compères

Jean-Pierre Bouchard

Le Bourg - Les hauts de Tronchy
71440 TRONCHY

Courriel : Unepuceraconte@aol.com

Tél. PTT : 03 85 96 46 41

Tél. SNCF : 536 312 (Jean-Pierre) / 716 457 (Joël)

Portable : 06 12 81 83 17 (Joël)

Site Internet : <http://unepuceraconte.free.fr>

Retrouvez aussi « le voyage de Micro Puce »
en livre et ses chansons dans son CD
« Micro-Puce » !!!!!!!

Renseignez-vous ...



Une association se présente ...

L'Association des Cheminots Modélistes de Strasbourg

*Créée en 1993, l'association compte aujourd'hui
36 membres.*

*Ouverte tous les jours, les sections
«figurines» (toute échelle en résine et plomb),
«bateaux» (électriques, thermiques et stati-
ques) et «maquettes» (statiques et diorama) se
retrouvent tous les mercredis de 20 h à 22 h et
la section aéromodélisme (électriques, thermi-
ques, planeurs (vols en pente)), les samedis de
14 h à 18 h.*

*Un local d'environ 100 m² et un terrain utilisable
pour l'aéromodélisme sont à disposition.*

Contact :

Jean-Michel HERTEL
19 rue du Marais
67800 BISCHHEIM
Tél. : 03 88 18 81 41
@ : HERTELJ@wanadoo.fr

Local :

EIMM BISCHHEIM
48 avenue du Périgueux
67800 BISCHHEIM

**Responsable de
la publication :**
Paul ZAGLIA



Rédacteurs :
André BILLOT
Pascal LABI

Mise en page
Emilie DOUCET

U.A.I.C.F Comité EST
23 rue d'Alsace - 75010 PARIS
Tel./Fax PTT : 01 42 09 78 55
Tél. SNCF : 712 863
Email : uaicfcomiteest@aol.com

Secrétariat ouvert :
Lundi/Mercredi/Jendredi : 9h/12h - 13h/17h
Mardi : 9h/12h
Vendredi : 13h/17h
Toutes vos activités sur Internet :
www.uaicf.asso.fr

**N'hésitez pas à nous faire parvenir les informa-
tions que vous souhaiteriez voir apparaître dans
l'« ECHOS DU 17 BIS »**
(ex : vos manifestations ...)